



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 1er mars 2021 et ajournée le 15 mars 2021 en vidéoconférence, à 19h00, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est absente :
Audrey Desrochers

Sont également présents madame Joanie Lagarde, secrétaire-trésorière adjointe, et monsieur Christian Gravel, directeur des travaux publics et des services techniques de la Municipalité de Crabtree.

2021-1503-101

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2021-1503-102

TENUE DES SÉANCES PAR VISIOCONFÉRENCE

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une première période de dix jours ;

ATTENDU QUE le décret numéro 204-2021 du 10 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, c'est-à-dire jusqu'au 19 mars 2021 ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application mobile Zoom.

ADOPTÉ

2021-1503-103

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1 et du lot 2 du 11 mars 2021, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 47 930,04 \$ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du lot 3 et du lot 4 du 11 mars 2021, d'une somme de 38 678,17 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ



2021-1503-105
N° de résolution
ou annotation

2021-1503-106

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-1008-240

ATTENDU QUE les travaux de remplacement du panneau et de l'entrée électrique du terrain de balle, qui devaient être financés par l'excédent de fonctionnement non affecté, n'ont pas été réalisés en 2020 ;

ATTENDU QUE ces travaux ont été remis en 2021 et sont inclus au budget courant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'abroger la résolution 2020-1008-240.

ADOPTÉ

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2021 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

		Transfert	Budget courant	Budget révisé	
DE	02-320-00-521-02	Amélioration réseau routier – Projets	206 945 \$	221 945 \$	15 000 \$
	02-701-20-421-00	Assurances générales	965 \$	5 365 \$	4 400 \$
	02-701-30-421-00	Assurances générales	1 005 \$	21 620 \$	20 615 \$
	02-701-50-421-00	Assurances générales	1 115 \$	2 535 \$	1 420 \$
	02-190-00-422-00	Assurances – Édifice	515 \$	3 555 \$	3 040 \$
	02-320-00-422-00	Assurances – Édifice	640 \$	1 850 \$	1 210 \$
	02-412-00-422-00	Assurances – Édifice	845 \$	5 140 \$	4 295 \$
	02-414-00-422-00	Assurances – Édifice	1 860 \$	13 470 \$	11 610 \$
	02-415-00-422-00	Assurances – Édifice	270 \$	2 310 \$	2 040 \$
	02-320-00-425-00	Assurances – Véhicules	730 \$	2 550 \$	1 820 \$
	02-190-00-429-00	Assurance tremblement terre	900 \$	6 030 \$	5 130 \$
	02-130-00-416-00	Informatique	3 200 \$	10 000 \$	6 800 \$
	02-190-00-493-00	Réceptions	755 \$	8 000 \$	7 245 \$
Total :		216 545 \$			
VERS	03-310-10-000-00	Transfert à l'état act. investissement	210 145 \$	111 215 \$	321 360 \$
	02-190-00-423-00	Assurance responsabilité publique	5 900 \$	40 550 \$	46 450 \$
	02-190-00-429-01	Assurances biens divers	3 700 \$	0 \$	3 700 \$
Total :		216 545 \$			

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2021-1503-108

**SOUSSIONS — FOURNITURE ET POSE DE PIÈCES D'ASPHALTE
2021**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions préparées par le directeur des travaux publics et des services techniques, Christian Gravel, concernant la fourniture et la pose de pièces d'asphalte sur le territoire de la municipalité de Crabtree en 2021.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Bellerose Asphalte inc.	73 813,95 \$
Pavage J.D. Inc.	97 990,89 \$
Poitras Asphalte	101 154,73 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Bellerose Asphalte inc. pour la somme de 73 813,95 \$ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-320-00-521-00.

ADOPTÉ

2021-1503-109

**MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR
LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN RIVIÈRE-ROUGE**

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour des services de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux sur le chemin de la Rivière-Rouge entre le chemin Saint-Jacques et la Petite-Noraie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de *Solmatech inc.* signée par Maxime Pelland, ing, et datée du 9 mars 2021, concernant le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux sur le chemin de la Rivière-Rouge, pour la somme de 40 346,95 \$ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris à même le règlement d'emprunt 2020-360.

ADOPTÉ

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TITRE D'AIDE AUX SERVICES
TECHNIQUES LA SAISON ESTIVALE 2021**

ATTENDU QUE le logiciel de gestion des actifs Citadel nécessite une ressource pour répertorier et géo localiser toutes les infrastructures de la Municipalité ;

ATTENDU QU'au cours du mois de février 2021, la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir le poste d'aide aux services techniques, qu'un avis à cet effet a été publié dans les journaux locaux et par internet à tous les résidents de Crabtree ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Jérémy Chevrette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
2. Que monsieur Jérémy Chevrette soit embauché à titre d'aide aux services techniques non syndiqué pour la saison estivale 2021, du 1^{er} juin 2021 au 20 août 2021 aux conditions suivantes :

QUE la semaine de travail soit de plus ou moins 35 heures par semaine ;



N° de résolution
ou annotation

2021-1503-111

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants (résolution 2021-0102-058).

3. Que ce poste lui permette d'accéder à l'alternance travail-études (ATE) aux fins de son programme scolaire à titre de stage.

ADOPTÉ

EMBAUCHE D'UN OFFICIER MUNICIPAL POUR LA SAISON ESTIVALE 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a prévu au budget un montant pour embaucher un officier municipal pour l'application de certains règlements plus problématiques durant la période estivale ;

ATTENDU QU'au cours du mois de février 2021, la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir le poste d'officier municipal saisonnier, qu'un avis à cet effet a été publié dans les journaux locaux et par internet à tous les résidents de Crabtree;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Justin Ayotte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Que monsieur Justin Ayotte soit embauché à titre d'officier municipal non syndiqué à partir du 16 mars 2021 aux conditions suivantes:

QUE le salaire horaire soit fixé à l'échelon « 0 » selon la politique salariale adoptée ;

QUE la semaine de travail soit de plus ou moins 35 heures par semaine ;

QUE les conditions d'embauche soient celles prescrites par les normes du travail.

ADOPTÉ

2021-1503-112

EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2021

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche du personnel d'animation pour le camp de jour de cet été.

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, la planification du camp de jour et le temps de formation des animateurs et de la coordonnatrice peuvent être compromis ou adaptés selon l'évolution de la crise ;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'embauche est conditionnelle à l'évolution de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

l'organisation du camp de jour :

Coordonnatrice du camp de jour :

Tessier, Eugénelle (2^e année d'expérience)

Équipe d'animation :

Dalpé, Marianne	(4 ^e année d'expérience)
Desrosiers, Kariane	(4 ^e année d'expérience)
Foucraut, Marck	(4 ^e année d'expérience)
DiCiocco, Alicia	(2 ^e année d'expérience)
Bell, Éloïse	(2 ^e année d'expérience)
Dalpé, Sacha	(2 ^e année d'expérience)
Bourgeois, Sandrine	(2 ^e année d'expérience)
Lépine, Marytza	(2 ^e année d'expérience)
Gariépy, Constance	(2 ^e année d'expérience)
Gareau, Léah	(1 ^{re} année d'expérience)
Clément, Léa-Maude	(1 ^{re} année d'expérience)
Julien, Noémie	(1 ^{re} année d'expérience)
Côtes, Charlotte	(1 ^{re} année d'expérience)
Desrosiers, Alicia	(1 ^{re} année d'expérience)
Chartier, Jeanne	(1 ^{re} année d'expérience)
Blouin, Marijane	(1 ^{re} année d'expérience)

Intervenante :

Lafrance, Amièle (3^e année d'expérience)

Accompagnatrice pour enfant à besoins particuliers :

Neveu, Ariane (1^{re} année d'expérience)
Rivest, Elodie (1^{re} année d'expérience)

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Rondeau, soit autorisé à signer les contrats de travail.

ADOPTÉ

2021-1503-113

ENTENTE POUR UN ACCUEIL EN CAS D'ÉVACUATION DU CPE LA CABOTINE

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande du Centre de petite enfance La Cabotine, situé au 120, 7^e Rue, concernant l'utilisation du centre administratif et de l'église en cas d'évacuation d'urgence du centre ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter une telle entente, vu l'emplacement du centre administratif par rapport au CPE ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter que le centre administratif puisse être utilisé en cas d'évacuation d'urgence du CPE La Cabotine pour 2021.

ADOPTÉ

2021-1503-114

DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement 2012-203 prévoit que la Municipalité peut nommer un officier municipal pour appliquer les règlements suivants :

- Règlement sur le stationnement actuellement en vigueur et ses



N° de résolution
ou annotation

2021-1503-115

amendements subséquents ;

- Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable actuellement en vigueur et ses amendements subséquents ;
- Le règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances ;
- Règlement relatif aux chiens

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

DE DÉSIGNER, monsieur Justin Ayotte, comme officier municipal responsable de l'application des règlements 2020-356, 2008-151, 2012-202 et 2012-210 et leurs amendements et d'autoriser ce dernier à donner tout constat d'infraction en lien avec ces règlements.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-49 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE la zone I-1 est considérée comme une zone industrielle ;

ATTENDU QUE le Règlement 2021-363 réduisait déjà le nombre de logements à deux logements maximum dans la zone I-1 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer au nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Joliette qui interdit le résidentiel en zone industrielle ;

ATTENDU QU'il est prévisible que l'usine Produits Kruger souhaite se développer et faire des agrandissements ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite être proactif en affirmant que la construction future d'habitations multilogements dans ce secteur serait en contradiction avec le développement industriel à prévoir ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir éventuellement des zones tampons entre l'industrie et les habitations pour permettre une meilleure cohabitation ;

ATTENDU QU'un Avis de motion a été donné le 1^{er} mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de règlement 99-044-49 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-1503-116

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LES LOTS 4 737 470 ET 4 736 832

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 737 470 souhaite aliéner une superficie de 0,0527 hectare prise à même le lot 4 736 832 pour l'intégrer à son terrain ;

ATTENDU QUE le lot 4 737 470 fait partie des îlots déstructurés de la municipalité de Crabtree ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 736 832 n'a jamais voulu et ne pense pas faire de l'agriculture sur cette partie de son terrain ;

ATTENDU QUE les propriétaires de chaque lot sont d'accord pour réaliser cette transaction



N° de résolution
ou annotation

2021-1503-117

ATTENDU QU'en zone agricole, la loi exige une demande d'autorisation à la commission de la Protection du territoire agricole lorsqu'il y a modification de l'usage existant et lorsqu'il y a aliénation ;

ATTENDU QUE le demandeur doit produire une demande d'autorisation et que cette demande doit être appuyée par la Municipalité si le projet est conforme ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Crabtree appuie la demande du propriétaire du lot 4 737 470 auprès de la commission de la Protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner une superficie de 0,0527 hectare prise à même le lot 4 736 832 pour que le propriétaire du lot 4 737 470 ait la possibilité de bâtir son garage hors de la zone de glissement de terrain.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 015 450 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 015 450 \$ POUR LA CONCEPTION ET L'AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS AU PARC DENIS-LAPORTE

Sylvie Frigon donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement décrétant une dépense de 2 015 450 \$ et un emprunt de 2 015 450 \$ pour la conception et l'aménagement d'installations au parc Denis-Laporte.

2021-1503-118

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-366 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 015 450 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 015 450 \$ POUR LA CONCEPTION ET L'AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS AU PARC DENIS-LAPORTE

La conseillère Sylvie Frigon a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2021-366 décrétant une dépense de 2 015 450 \$ et un emprunt de 2 015 450 \$ pour la conception et l'aménagement d'installations au parc Denis-Laporte.

ADOPTÉ

2021-1503-119

TARIFICATION DU CAMP DE JOUR 2021

ATTENDU QU'en vertu de la politique de tarification des loisirs de la Municipalité, les camps de jour font l'objet d'une tarification particulière ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver annuellement la tarification pour les inscriptions des enfants au camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que les tarifs du camp de jour 2021 soient les suivants :

À la semaine (sortie incluse)	65 \$
Frais d'inscription par enfant	25 \$
Pénalité si inscription tardive par famille	25 \$
Service de garde	Inclus
07h00 à 09h00	
16h00 à 18h00	

QUE la politique de tarification des loisirs concernant la tarification familiale et les remboursements soient appliqués.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

ENTENTE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE le projet de réfection et d'aménagement du parc Edwin Crabtree comprend ces six éléments :

- Construction d'un bâtiment de service ;
- Construction d'une pergola en bois éclairée ;
- Aménagement d'une halte cycliste ;
- Aménagement de sentiers éclairés ;
- Préparation de buttes pour des glissades hivernales ;
- Établissement d'un verger urbain ;

QUE le projet de réfection et d'aménagement du parc Edwin Crabtree pour y ériger la place du Centenaire répond à trois critères de compatibilité avec le plan d'action du FRR :

1. Offrir aux aînés un environnement propice aux saines habitudes de vie (installation d'abreuvoir au terrain de pétanque) ;
2. Offrir aux aînés des espaces extérieurs agréables et invitants (repenser les parcs et espaces verts en fonction des besoins des aînés) ;
3. Augmenter le sentiment de sécurité chez les aînés ;


QUE le montage financier du projet se détaille comme suit :

Municipalité de Crabtree :	59 400 \$
Produits Kruger :	40 000 \$
Demande au FRR	164 100,25 \$
Total du projet :	263 500,25 \$

QUE la directrice des loisirs et de la culture, madame Shanie Déziel, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Rondeau, soient les deux personnes autorisées à agir à titre de répondants officiels dans ce dossier.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 20.


Mario Lasalle, maire


Joanie Lagarde, secrétaire-trésorière
adjointe

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.